

## En résumé...

- ⇒ Le CISSS de la Gaspésie a la volonté de procéder à une enquête administrative en toute équité et de manière respectueuse des lois, des ententes collectives et nationales, ainsi que des personnes mises en cause.
- ⇒ Chaque usager a droit à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, notamment celui d'être protégé, de se développer et de vivre dans un endroit sécuritaire.
- ⇒ Les responsables des RI-RTF ont le droit d'être entendus, accompagnés et soutenus tout au long de la démarche.



Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Gaspésie  
Québec

### CISSS de la Gaspésie

215, boulevard York Ouest  
Gaspé (Québec) G4X 2W2

Téléphone : 418 368-3301  
Télécopie : 418 368-6850

Site Web: [www.ciSSSgaspesie@ssss.gouv.qc.ca](http://www.ciSSSgaspesie@ssss.gouv.qc.ca)

### CISSS de la Gaspésie

*Et si c'était un proche!*

## Droits et responsabilités des RI-RTF lors d'une enquête administrative



## Vos droits et vos responsabilités en tant que personne responsable d'une ressource (RI-RTF)



Une attention particulière est portée aux allégations mettant en cause la prestation de services ou bien la conduite d'une ressource. Certaines conduites doivent être considérées comme inacceptables du fait qu'elle peuvent causer ou risquent de causer un préjudice à un usager pour sa santé, sa sécurité, son intégrité ou son bien-être. Elles peuvent donc faire l'objet d'une enquête administrative.

L'enquête administrative se définit comme étant une démarche qui nous permet d'établir les faits et les circonstances entourant les allégations d'une conduite inacceptable/maltraitance dans une ressource.

L'enquête administrative dans une ressource interpelle plusieurs acteurs du CISSS de la Gaspésie. L'intérêt de l'usager étant la préoccupation de tous, il est essentiel de toujours situer celui-ci au centre de l'intervention. De plus, il est suggérer de ne pas communiquer avec les usagers ou leurs représentants légaux au cours du processus d'enquête.

Partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, il incombe aux ressources d'offrir aux usagers qui leur sont confiés, les soins dont ils ont besoin, ainsi qu'un cadre de vie où ils se sentent en sécurité.

### Vos droits

- ⇒ Obtenir l'aide, l'appui, ou l'accompagnement de l'organisation;
- ⇒ Être traitée avec professionnalisme lors de l'analyse des causes des allégations;
- ⇒ Être informée, par écrit, des motifs de l'enquête, dans les plus brefs délais;
- ⇒ Être informée des motifs occasionnant le dépassement du délai de 30 jours, au besoin;
- ⇒ Être entendue et faire les représentations appropriées;
- ⇒ Être accompagnée d'un représentant de son association ou organisme représentatif;
- ⇒ Recevoir, par écrit, les motifs du retrait d'un ou des usagers;
- ⇒ Continuer de recevoir la rétribution des frais fixes.



### Vos responsabilités

- ⇒ Collaborer avec les différents partenaires lors du processus d'enquête;
- ⇒ Contacter votre association pour être accompagné lors de la démarche;
- ⇒ Faire une demande d'accès à votre dossier ressource, au besoin;
- ⇒ Se présenter aux rencontres formelles;
- ⇒ Poursuivre les soins et les services aux usagers.

